

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 14 JUILLET 2023

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président

Mesdames Simone Beissel, Claudie Reyland, Joëlle Feller, Messieurs Pollo Bodem, André Weidenhaupt, Marc Vanolst, Tom Jungen, Fernand Wies, Romain Mertzig, Serge Gaspar, Raymond Shinn, Tom Rausch, Maurice Bauer, membres, Gilles Didier (voix consultative).

Excusés : Madame Claire Angelsberg (remplacé par M. Tom Rausch), Messieurs Gusty Graas (remplacé par M. Gaspar), François Benoy (remplacé par Mme Reyland), Joseph Schoellen, Yves Marchi, Charles Pauly (remplacé par M. Shinn).

Séance publique

1. Approbation de la prolongation de la deuxième ligne de préfinancement :

Le Comité décide dans le cadre de l'exécution des travaux de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction, projet estimé à 207.068.840 €, hors TVA, dont 50%, soit 103'534'420,- € à financer par l'apport en capital de l'Etat de prolonger la deuxième ligne de préfinancement à hauteur de l'apport en capital de l'Etat pour un montant de 25.000.000 € sur 3 ans.

2. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – Suivi

Le Comité prend note du suivi des travaux de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction.

3. Divers

Le Comité prend note du bilan de l'inauguration de la nouvelle station de traitement du 16 juin 2023 et des journées porte ouverte pour le grand public les 8 et 9 juillet 2023.

Le Comité est informé du jugement du tribunal administratif du 19 juin 2023 à l'encontre du recours de deux demandeurs contre le règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre et déterminant les installations, travaux et activités interdites,

4. Affaires du personnel : création de poste

Le comité a procédé à une création de poste d'employé communal au groupe d'indemnité B1.

Séance à huis clos :

Personnel : Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle

Le Comité décide d'appliquer à l'égard d'un salarié à tâche intellectuelle au service finances, les dispositions de la procédure d'exception de recrutement prévue à l'article 2.6 du statut général et de fixer le traitement initial. L'évolution de la carrière est basée sur le groupe d'indemnité A2, sous-groupe - scientifique et technique suivant l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux et charge le Bureau d'établir un contrat de travail avec le candidat suivant la procédure décrite à l'article 2.6 du statut général des fonctionnaires.
